

FICHE D'ADHESION

A qui remettre cette fiche ?
 À retourner à
la CGT Educ'action
 22@cgteduc.fr

COORDONNEES

NOM (Mme/Mlle/M) Nom patronymique

Prénom Date de naissance/...../.....

N° Rue

Code postal Commune

Tél Portable

Mel

LIEU DE TRAVAIL

Résidence administrative (Lieu d'affectation)

Lieu d'exercice (si différent de résidence administrative)

Immatriculation (facultatif) :

Type :

Nom :

N° Rue

Code postal Commune

Immatriculation (facultatif) :

Type :

Nom :

N° Rue

Code postal Commune

SITUATION ADMINISTRATIVE

• Date d'entrée dans l'Éducation nationale :/...../..... • Échelon : et/ou Indice :

Actif : • Retraité :

• Temps de service : Plein : Partiel : Quotité de service :

• Titulaire : Classe normale Hors classe Classe except 1ère Classe 2ème Classe Classe supérieure

• TZR : • Stagiaire :

• Non-titulaire : Contractuel Vacataire CAE/CU Assist. d'éduc Assist. péda Autre

• **ENSEIGNANT**

PE/instit Certifié Agrégé PEPS CPE PLP Autre :

• Discipline enseignée :

• **ADMINISTRATIF, TECHNICIEN, SANTE, SOCIAL**

ADJAENES SAENES AAENES Conseiller Techn Serv Soc Assist. Serv. Social Médecin Infirmier

Technicien Labo Adjoint Technique Labo Autre :

FORMATION SYNDICALE

Êtes-vous intéressé-e ? OUI NON Rappel : chaque salarié a droit à 12 jours par an de congé pour formations syndicales.

DATE D'ADHESION A LA CGT :/...../.....

Commentaires :

A le/...../.....

Signature :

Ces informations restent confidentielles. Elles sont indispensables pour vous joindre et vous défendre.

FINANCEMENT DE L'ORGANISATION

Extraits du document d'orientation du 4^e congrès de l'UNSEN-CGT

« Pour mettre en œuvre les orientations décidées par le syndicat, l'implication des syndiqué-e-s est essentielle mais cela ne peut se faire sans moyens financiers ».

« Les ressources de l'organisation proviennent essentiellement des cotisations des adhérents ».

« Elles assurent ainsi l'indépendance et l'efficacité du syndicat ».

« Les cotisations perçues sont un élément de la vie démocratique du syndicat ».

Mode de paiement de la cotisation au syndicat

Le prélèvement automatique des cotisations (PAC) assure la rentrée d'argent régulière indispensable au fonctionnement de l'organisation.

Il libère les trésorier-e-s de cette tâche fastidieuse que représente la collecte des cotisations.

Il permet aux adhérent-e-s de s'acquitter, sans retard, de leurs cotisations.

Ainsi, « le 47e congrès confédéral appelle ses organisations à généraliser la pratique du prélèvement automatique des cotisations syndicales et, dans tous les cas, à permettre aux syndiqué-e-s qui en font la demande, de pouvoir disposer de ce mode de règlement ». Extrait de la résolution n° 3

